

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CE752 (Rect)

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----  
**ARTICLE 30**

I.- Rédiger ainsi le début de l'alinéa 5 :

« c) Au premier alinéa, les mots :« ou par le procureur ...(*le reste sans changement*). »

II.- En conséquence, supprimer les trois premières occurrences du mot :« ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.